

Le 29 août 2025

ARRETE Nº 2025/245

Objet: portant réglementation de la circulation

Le Maire de La Chapelle Saint Aubin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L2211-1, L 2212-1, L2212-2 et L2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise OPTICABLE, sise TSA 70011, 69134 Dardilly Cedex, représentée par monsieur Tarek Farhat, concernant des travaux d'implantation de poteaux télécoms, route de Degré à hauteur de la centrale électrique jusqu'à l'intersection de la RD 245, à compter du 27 octobre 2025 pour une durée de 30 jours,

Considérant que pour maintenir le bon ordre, la sûreté, la tranquillité publiques et assurer la sécurité des personnes, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1er:

La circulation sera réglementée par alternat manuel par panneaux B15/C18, route de Degré à hauteur de la centrale électrique jusqu'à l'intersection de la RD 245 à compter du 27 octobre 2025 pour une durée de 30 jours.

Article 2:

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux. Elle sera responsable du bon fonctionnement et du maintien de celle-ci.

Article 3:

Monsieur le directeur général des services de La Chapelle Saint Aubin, monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu

de la publication sur le site internet de la collectivité le : 0 2 SEP. 2025

Le Maire,

Joël LE BOLU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes-6, allée, de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX- dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr